

minutes du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le très honorable Lyman-P. Duff, délégué du Gouverneur général, étant venu et s'étant assis au pied du Trône, et la Chambre des communes ayant été convoquée et étant venue avec son Orateur, il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de donner la sanction royale aux bills suivants:

Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi autorisant le Gouverneur en son conseil à convenir de proroger par proclamation la durée de la Convention commerciale conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, datée du vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, telle qu'approuvée par le chapitre trente-quatre du Statut de 1932 intitulé: Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Loi sur l'application extra-territoriale des lois du Parlement du Canada.

Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets.

Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg.

Loi pour faire droit à Harry Prupas.

Loi pour faire droit à Olga Shidlowskaya Lowrey.

Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight.

Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willcox.

Loi pour faire droit à George Andrew Caruthers.

Loi pour faire droit à Liliat Torrance Newton.

Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour.

Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan.

Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll.

Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kendall.

Loi pour faire droit à Angelo Stavrow.

Loi concernant The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Loi constituant en corporation The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company.

Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi des Indiens.

Loi modifiant la Loi des Postes.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

L'hon. PRESIDENT.

Loi modifiant la Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Loi confirmant une convention conclue entre la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company et la Northern Pacific Railway Company.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi concernant un certain Arrangement commercial entre le Canada et la France.

Loi sur une certaine Convention entre le Canada et la France concernant les droits des ressortissants et les questions commerciales et maritimes.

Loi modifiant la Loi canadienne de la radio-diffusion, 1932.

Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.

Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite Genter Thickener Company.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi constituant en corporation The Discount and Loan Corporation of Canada.

Il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

La Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne au jeudi, 25 mai, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Jeudi, 25 mai 1933.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

AJOURNEMENT—PROROGATION

L'honorable M. CALDER propose:

Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, reste ajourné jusqu'à demain à midi.

Il dit: Si je ne me trompe, il est peu probable que la Chambre basse termine ses travaux avant demain. Sans doute sera-t-il nécessaire de proposer un nouvel ajournement. Nous ne savons pas avec certitude quand la prorogation pourra avoir lieu.

(La motion est adoptée.)

BILL DU CODE CRIMINEL

REJET DE L'AMENDEMENT DU SÉNAT PAR LES COMMUNES

Sur la motion d'ajournement:

Le très honorable M. GRAHAM: L'autre Chambre a-t-elle accepté nos amendements au bill du Code criminel?